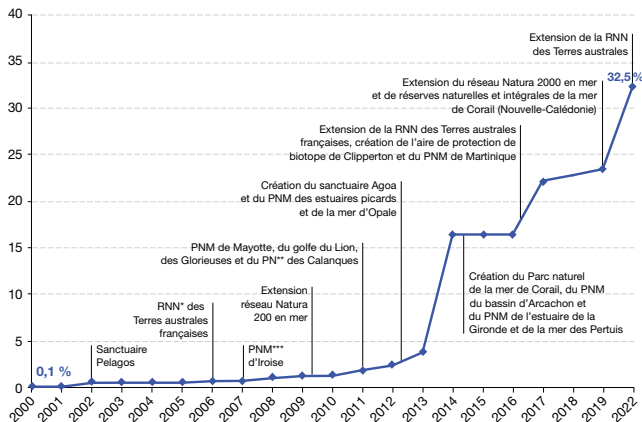


Aires marines protégées

PART DES EAUX FRANÇAISES CLASSÉES EN AIRE MARINE PROTÉGÉE DE 2000 À 2022

En %



* Réserve naturelle nationale.

** Parc national.

*** Parc naturel marin.

Note : surfaces calculées sans comptes multiples en cas de superposition spatiale, toutes catégories d'aires marines protégées confondues.

Source : Office français de la biodiversité, 2022. Traitements : OFB ; SDES, 2022

Les aires marines protégées (AMP) sont des espaces délimités en mer qui visent des objectifs de protection du patrimoine naturel à long terme et qui favorisent la gestion durable des activités maritimes.

Avec 564 sites en France incluant des zones mixtes (terrestres et marines) ou strictement marines, le réseau des AMP françaises se caractérise par une grande diversité : parcs nationaux (3), réserves naturelles (38), arrêtés de protection de biotope (28), parcs naturels marins (8), sites relevant du réseau Natura 2000 (234), parties maritimes du domaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (55), réserve nationale de chasse et de faune sauvage (1), aires marines instaurées au titre des conventions de mers régionales et des conventions internationales (81) ou en application des Codes de l'environnement de la Polynésie française (60), des Codes de l'environnement des provinces de Nouvelle-Calédonie et/ou délibérations du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (58).

Depuis 2012, le domaine maritime français couvert par le réseau des AMP a fortement progressé en superficies couvertes, notamment avec la création du sanctuaire Agoa en 2012, du Parc naturel de la mer de Corail en 2014 et l'extension de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises en février 2022, désormais la plus grande AMP française avec 1,6 million de km² (Mkm²). En 2022, le réseau des AMP couvre une superficie de 3,4 Mkm², soit 32,5 % de l'espace maritime français.

Entre la France métropolitaine et les Outre-mer, les superficies des AMP restent très contrastées. Le territoire maritime métropolitain, qui ne représente que 3,64 % de la superficie totale des eaux françaises, est couvert à hauteur de 45,3 % par un réseau de petites et nombreuses AMP (366 sites). À l'inverse, les espaces maritimes ultramarins, qui représentent 96,36 % des eaux françaises, font l'objet d'une couverture très hétérogène. Ainsi, les Antilles françaises, la Nouvelle-Calédonie, Mayotte et les îles subantarctiques sont des territoires bien couverts (à plus de 96 %), contrairement à d'autres espaces comme La Réunion, Wallis-et-Futuna, la Guyane française ou Saint-Pierre-et-Miquelon où la couverture de l'espace maritime par les AMP est inférieure à 0,1 %.